

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 271 Subvention avec convention avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris (5e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention au CROUS de Paris pour le fonctionnement du site internet « étudiantdeparis.fr » et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 110.000 euros est attribuée au Crous de Paris, sis 39 avenue George Bernanos Paris 5^{ème} ;

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.